

Réussir son installation en tant qu'infirmier libéral

RS7025 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43448
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/01/2025
Date d'échéance	31/01/2030

Certificateur(s)

POLE FORMATION SANTE · SIRET : 38392563300059

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le développement des soins à domicile en France n'est plus à démontrer. Les personnes âgées sont en première ligne en raison de la perte de l'autonomie. C'est une problématique importante l'espérance de vie croît toujours un peu plus. Ainsi le nombre des concitoyens octogénaires va doubler dans les dix prochaines années. Tous les modes de prise en charge des soins à domicile ne sont possibles que par la collaboration avec les infirmiers libéraux.

L'infirmier libéral est un « entrepreneur indépendant », ce qui implique la nécessité d'être accompagné dans les processus juridiques, comptables, organisationnels et administratifs pour faciliter son exercice et permettre de le rendre pleinement et sereinement opérationnel face à la demande en soins. A ce jour, il n'existe pas de formation préparant les infirmiers à devenir indépendant, que cela soit en formation initiale ou en formation continue.

Cette certification professionnelle permet de valider les compétences nécessaires dans le cadre juridique, comptable, organisationnel et administratif destinées aux infirmiers souhaitant s'installer en libéral, ce qui n'existe pas dans l'offre de formation professionnelle actuelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier le cadre législatif, réglementaire et déontologique de la profession libérale dans le secteur de la santé en définissant un plan d'action de mise en œuvre dans le respect de cette réglementation afin de créer et développer sa structure

Choisir son lieu d'implantation (zones urbaines, désert para-médical), en élaborant un budget prévisionnel (nombre de patients envisagés, tarifs des soins proposés) afin de vérifier la viabilité de son cabinet et en garantir l'évolution et la pérennisation dans le cadre d'un périmètre d'intervention

Veiller à l'accueil de personnes en situation de handicap et notamment les personnes à mobilité réduite (accès, toilettes...) en respectant les normes d'accessibilité de son cabinet, en adaptant l'espace et le matériel si nécessaire en fonction de la prestation à réaliser, afin d'assurer la sécurité des personnes en situation de handicap et créer un espace discret et confidentiel.

Appliquer la nomenclature des actes professionnels (NGAP) dans le respect de la convention nationale signée auprès de l'assurance maladie et des normes réglementaires en rédigeant les factures et en justifiant chaque intervention, afin d'être en conformité avec les règles de cotation et s'engager dans une démarche qualité

Utiliser les outils de télétransmission auprès des instances de santé, conformément à la réglementation, en respectant la nomenclature et les démarches déclaratives réglementaires afin de conserver la traçabilité des actes et de gagner en sécurité et en temps

Maîtriser le logiciel métier lié à sa profession en mettant en place des outils informatiques et numériques afin de planifier ses soins, facturer, sécuriser son exercice, et assurer le fonctionnement de son cabinet conformément à l'exercice d'une profession libérale juridiquement sécurisée

Communiquer auprès des autres professionnels du territoire en s'inscrivant dans des réseaux de professionnels de

santé existants, afin de se faire connaître, de développer son activité et d'assurer un suivi de parcours de santé le mieux adapté pour le patient.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Article R4311-1 du Code de la Santé Publique : l'exercice de la profession d'infirmier est constitué des activités suivantes : l'analyse, l'organisation, la réalisation et l'évaluation des soins infirmiers, ainsi que la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation santé.
- Circulaire DGS n° 1428 du 9 mai 1994, relative à l'application du décret n° 93-221 du 16 février 1993, relatif aux règles professionnelles des infirmiers et infirmières
- Décret 2004-802 du 29/07/2004 relatif aux parties IV et V du Code de la Santé Publique : l'infirmier libéral, plus précisément, exerce une activité par nature civile de nature intellectuelle et technique, qui le rend personnellement responsable de ses actes, pour laquelle il est tenu au secret professionnel et dont il doit respecter les règles déontologiques liées.
- Circulaire DHOS/P 2005-225 du 12 mai 2005 relative aux conditions d'exercice des professions de santé et aux sanctions pénales applicables pour l'exercice illégal et l'usurpation de titre
- Décret 2009-152 du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé
- Convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux du 22/06/2017 signée entre l'Uncam et plusieurs organismes et syndicats d'infirmières et infirmiers libéraux 12 : l'infirmier libéral est conventionné lorsqu'il accepte les termes de cette Convention et s'engage à appliquer les tarifs conventionnels pour les soins qu'il dispense en étant directement payé par son patient.
- La Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) "Titre XVI – Soins Infirmiers" permet d'indiquer aux organismes d'Assurance Maladie la valeur des actes tout en respectant le secret professionnel.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit être Infirmier diplômé d'état inscrit au tableau de l'ordre national des infirmiers
Avoir exercé pendant minimum 2 années en structures sanitaires ou médico-sociale

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 professionnels :
1 représentant de l'organisme certificateur
2 infirmiers libéraux en activité, installés depuis plus de 5 ans

Base légale

Date de décision	31/01/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/01/2030
Date de dernière délivrance possible	30/07/2030

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7025/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	0
Prix indicatif	1 600 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	13
Parcours menés à terme	9
Taux d'achèvement	69 %
Période	09/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	22 400 €
Coût moyen par dossier	1 600 €
Durée moyenne	43 h
Période	06/2025 – 05/2026
France compétences	93 %
Reste à charge titulaire	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.